

MINISTÈRE
de
l'Instruction Publique et
des Beaux-Arts

Beaux-Arts

République Française

Palais-Royal, le 26. OCT. 1931

Avis de Classement

Le Directeur Général des Beaux-Arts, Membre de l'Institut
à Monsieur GUILLAUME, Architecte Ordinaire,
Représentant du Ministre des Beaux-Arts à la Commission
Départementale des Monuments Naturels et des Sites.

J'ai l'honneur de vous informer, à toutes
fins utiles, que par arrêté en date du 23 Octobre 1931
Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts a ins-
crit sur la liste des sites classés:

L'IF et le Loch du XII^e siècle sur la place de
l'Église de LANHAËL (Morbihan) .

Par Délégation:
Le Chef du Bureau
Monuments Historiques

A. Wascaj